

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

### 1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU/POS ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Déclaration de projet n°1 du POS, Mise en compatibilité du POS de la commune de Miribel-les-Echelles

### 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

## 2. Coordonnées

### 2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Gilles PERIER-MUZET, le Maire de Miribel-les-Echelles
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Le Maire de Miribel-les-Echelles, 1 Place de la Mairie, 38380 Miribel-les-Echelles, Tél, 04 76 55 28 18, courriel : mairie-mle38@orange.fr Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Tel. 04 76 66 81 74, courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Non

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui POS approuvé le 10 février 1999 n'avait pas fait l'objet d'un diagnostic environnemental.

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1720 (RP 2015, INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	29,34 km <sup>2</sup> (2934 hectares)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1132 m <sup>2</sup> (0,11 hectares)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	les zones urbaines U : 34,8 ha, soit 1,19 % les zones à urbaniser NA : 16,74 ha, soit 0,57 % les zones agricoles NC: 1877,45 ha, soit, 64,07 % les zones naturelles ND : 1001,29 ha, soit 34,17 %

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs et hypothèses d'aménagement retenu dans le POS :

1. Mettre un terme à la dissémination (ou "mitage") de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire communal.
2. Assurer un développement cohérent, organisé et mesuré en continuité directe du centre village sous forme d'habitat (individuels, isolés, groupés ou petits collectifs) et d'activités artisanales sur des secteurs équipés ou facilement équipables.
3. Atteindre un horizon de population de 2000 habitants dans les 10 années à venir, les possibilités financières restreintes de la commune ne pourraient, en effet, répondre à un développement plus important à partir de réseaux inadaptés.
4. Redynamiser, ainsi, par un poids de population supplémentaire de proximité l'appareil tertiaire (commerces et services) du centre village tout en renforçant son attractivité par une requalification des espaces publics et une sécurisation des piétons selon les données d'une étude spécifique des traversées (RD 28 et RD 49).
5. Dégager des ressources nouvelles par une ouverture à l'urbanisation de zones d'activités industrielles sur des terrains d'accès facile dans la partie basse en limite d'Entre-deux-Guiers.
6. Protéger l'outil agricole, objectif fondamental dont l'enjeu est à la fois d'ordre économique et paysager (entretien de l'espace naturel). Cet objectif ne peut être atteint sans avoir préalablement limité et organisé la construction (objectifs 1 et 2).
7. Accompagner cette politique de développement par des équipements sportifs et de loisirs, lieux de rencontre pour la jeunesse locale.
8. Remettre en valeur, dans une perspective touristique, les anciens sentiers pour la pratique de la randonnée et favoriser, en accompagnement, l'implantation de gîtes dans le bâti traditionnel.
9. S'attacher à la qualité des réalisations sur le plan architectural et paysager (constructions neuves et restaurations du patrimoine) en ayant recours à l'assistance architecturale et paysagère du CAUE de l'Isère, à promouvoir dans le cadre du PNR de Chartreuse.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

#### Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune de Miribel-les-Echelles a longtemps disposé de deux groupes scolaires, l'un privé et l'autre public. Le groupe scolaire privé a été fermé en juin 2015 pour des raisons administratives. Afin de proposer une solution aux familles, la commune souhaite agrandir l'école municipale existante.

Dans le POS en vigueur, une partie du tènement concerné par le projet d'extension de l'école se situe en zone urbaine (zone UA), tandis qu'une autre partie se situe en zone agricole (zone NC).

Dans la mesure où la construction de l'école n'est pas autorisée dans la zone NC, la collectivité a décidé de mettre en œuvre une procédure de « Déclaration de projet » permettant une mise en compatibilité du POS.

Ainsi, les corrections nécessaires consistent à intégrer l'ensemble du tènement concerné par le projet de l'école à la zone UA.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		En l'absence de SCOT, l'ouverture à l'urbanisation des zones agricoles (art. L. 142-4 C. urb.) nécessite l'avis de la CDPENAF et l'accord de Préfet du département.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, approuvé en 2009.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. - Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse.

### 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet de l'école se situe dans la partie centrale du village.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Pôle rural dans un espace rural
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Non concerné	

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Le tènement du projet est concerné par deux classements : une partie du terrain est classée en zone UA et l'autre fait partie de la zone NC. Le terrain en zone NC, dédié aux activités agricoles, est attenant au bâtiment existant de l'école maternelle, lequel se situe au sein de l'enveloppe urbaine dans la partie la plus structurée du village. Pour la réalisation de l'école, il faut procéder au reclassement de 1132m <sup>2</sup> qui se trouve en zone NC. Ce tènement n'est pas exploité et la construction de l'école n'aura aucune incidence sur les espaces agricoles de la commune.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Non concerné			

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Un parc naturel national ou régional ?	X		La commune de Miribel-les-Echelles fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF, toutefois le projet de l'école n'est pas impacté par ces périmètres. - Tourbière du Col des Mille Martyrs, ZNIEFF de type I. - Marais de Saint-Laurent-du-Pont et berges de l'Herretang, ZNIEFF de type I. - Ensemble fonctionnel forme par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint Laurent du Pont, ZNIEFF de type II.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Un corridor écologique à l'échelle régional (données SRCE) est mis en évidence sur le territoire de Miribel-les-Echelles, faisant le lien entre les réservoirs entre Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-deux-Guiers et Miribel-les-Echelles.</p> <p>Le site du projet n'est pas impacté par ce corridor.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, adopté le 16 juillet 2014, et le SCoT de la région grenobloise, approuvé le 21 décembre 2012, identifient sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces naturels remarquables, recensés en ZNIEFF de type I et II.</li> <li>- Le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse.</li> <li>- Les espaces agro-naturels.</li> <li>- Les zones humides de la plaine de l'Isère.</li> </ul> <p>Toutefois, aucun de ces espaces ne concerne le périmètre du projet.</p>

### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		X	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de</p>		X	

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> <p>paysage... ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.6 Ressource en eau

<b>Captages</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>		X	
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>Le projet de l'école n'aura aucune incidence directe sur les milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne modifie pas la situation existante et s'en réfère au suivi de l'installation par les autorités compétentes quant à la préservation de la nappe.</li> <li>- Il n'envisage pas l'installation d'activités susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de la ressource en eau ou sur des espaces vulnérables vis-à-vis de la ressource en eau.</li> </ul>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	X		<p>Le projet de l'école pourra bénéficier d'un branchement au réseau d'assainissement collectif communal.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	X		<p>Le projet de l'école va engendrer une imperméabilisation des surfaces complémentaires par rapport à l'état actuel du site. Toutefois une cour de récréation de 800m<sup>2</sup> environ sera partiellement végétalisée.</p> <p>La nouvelle école va bénéficier d'un branchement au réseau communal des eaux pluviales.</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>		X	

#### 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a></p>		X	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	<p>Le projet de l'école n'impacte pas les dispositions du Schéma Départemental des Carriers et ne modifie pas la situation existante concernant l'exploitation des richesses du sol et sous-sol.</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>	X		<p>La commune de Miribel-les-Echelles possède une carte d'aléas multirisques de 1.10.1997 (source : DDT 2014).</p> <p>Les risques naturels identifiés n'impacte pas le projet de l'école. Ce projet ne devrait pas provoquer l'accroissement de l'imperméabilisation du site, susceptible d'aggraver les risques liés au ruissellement et au ravinement.</p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>		X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Les risques technologiques</u> : La commune accueille deux exploitations agricoles qui relèvent du classement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucune entreprise présentant des risques technologiques particuliers n'existe sur la commune et le POS ne prévoit pas l'aménagement de zones d'activités pouvant accueillir ce genre d'activités.</li> <li>- <u>Transport de matières dangereuses</u> : La commune n'est pas concerné par les itinéraires de transport de matières dangereuses.</li> </ul>
<p>Nuisances ?</p>		X	
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>		X	<p>Conformément à l'arrêté préfectoral (le décret 95.21 du 9.01.1995) relatif aux voies de transport terrestre classées comme axes bruyants, aucune infrastructure qui traverse la commune de Miribel-les-Echelle n'est identifiée comme étant « une voie bruyante ».</p>
Complétez si nécessaire			



#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<p>A proximité du site du projet se trouve un arrêt de bus desservi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ligne D du réseau de la CAPV : 3 rotations par jour.</li> <li>- La ligne Transisère n°SPL01, direction : entre Deux-Guiers / Saint Laurent du Pont</li> </ul>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	Pas d'enjeux spécifiques
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU/POS avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU/POS	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	X
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

**Date : 19 juillet 2018**

**Lieu : Miribel-les-Echelles**

PERIER-MUZET Gilles, le Maire de Miribel-les-Echelles

**SIGNATURE**

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b>	
<b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

### 1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU/POS ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Déclaration de projet n°1 du POS, Mise en compatibilité du POS de la commune de Miribel-les-Echelles

### 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

## 2. Coordonnées

### 2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Gilles PERIER-MUZET, le Maire de Miribel-les-Echelles
<b>Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?</b>	Le Maire de Miribel-les-Echelles, 1 Place de la Mairie, 38380 Miribel-les-Echelles, Tél, 04 76 55 28 18, courriel : mairie-mle38@orange.fr Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Tel. 04 76 66 81 74, courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Non

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui POS approuvé le 10 février 1999 n'avait pas fait l'objet d'un diagnostic environnemental.

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1720 (RP 2015, INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	29,34 km <sup>2</sup> (2934 hectares)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1132 m <sup>2</sup> (0,11 hectares)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	les zones urbaines U : 34,8 ha, soit 1,19 % les zones à urbaniser NA : 16,74 ha, soit 0,57 % les zones agricoles NC: 1877,45 ha, soit, 64,07 % les zones naturelles ND : 1001,29 ha, soit 34,17 %

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs et hypothèses d'aménagement retenu dans le POS :

1. Mettre un terme à la dissémination (ou "mitage") de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire communal.
2. Assurer un développement cohérent, organisé et mesuré en continuité directe du centre village sous forme d'habitat (individuels, isolés, groupés ou petits collectifs) et d'activités artisanales sur des secteurs équipés ou facilement équipables.
3. Atteindre un horizon de population de 2000 habitants dans les 10 années à venir, les possibilités financières restreintes de la commune ne pourraient, en effet, répondre à un développement plus important à partir de réseaux inadaptés.
4. Redynamiser, ainsi, par un poids de population supplémentaire de proximité l'appareil tertiaire (commerces et services) du centre village tout en renforçant son attractivité par une requalification des espaces publics et une sécurisation des piétons selon les données d'une étude spécifique des traversées (RD 28 et RD 49).
5. Dégager des ressources nouvelles par une ouverture à l'urbanisation de zones d'activités industrielles sur des terrains d'accès facile dans la partie basse en limite d'Entre-deux-Guiers.
6. Protéger l'outil agricole, objectif fondamental dont l'enjeu est à la fois d'ordre économique et paysager (entretien de l'espace naturel). Cet objectif ne peut être atteint sans avoir préalablement limité et organisé la construction (objectifs 1 et 2).
7. Accompagner cette politique de développement par des équipements sportifs et de loisirs, lieux de rencontre pour la jeunesse locale.
8. Remettre en valeur, dans une perspective touristique, les anciens sentiers pour la pratique de la randonnée et favoriser, en accompagnement, l'implantation de gîtes dans le bâti traditionnel.
9. S'attacher à la qualité des réalisations sur le plan architectural et paysager (constructions neuves et restaurations du patrimoine) en ayant recours à l'assistance architecturale et paysagère du CAUE de l'Isère, à promouvoir dans le cadre du PNR de Chartreuse.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

#### Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune de Miribel-les-Echelles a longtemps disposé de deux groupes scolaires, l'un privé et l'autre public. Le groupe scolaire privé a été fermé en juin 2015 pour des raisons administratives. Afin de proposer une solution aux familles, la commune souhaite agrandir l'école municipale existante.

Dans le POS en vigueur, une partie du tènement concerné par le projet d'extension de l'école se situe en zone urbaine (zone UA), tandis qu'une autre partie se situe en zone agricole (zone NC).

Dans la mesure où la construction de l'école n'est pas autorisée dans la zone NC, la collectivité a décidé de mettre en œuvre une procédure de « Déclaration de projet » permettant une mise en compatibilité du POS.

Ainsi, les corrections nécessaires consistent à intégrer l'ensemble du tènement concerné par le projet de l'école à la zone UA.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		En l'absence de SCOT, l'ouverture à l'urbanisation des zones agricoles (art. L. 142-4 C. urb.) nécessite l'avis de la CDPENAF et l'accord de Préfet du département.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, approuvé en 2009.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. - Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse.

### 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet de l'école se situe dans la partie centrale du village.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Pôle rural dans un espace rural
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Non concerné	

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Le tènement du projet est concerné par deux classements : une partie du terrain est classée en zone UA et l'autre fait partie de la zone NC. Le terrain en zone NC, dédié aux activités agricoles, est attenant au bâtiment existant de l'école maternelle, lequel se situe au sein de l'enveloppe urbaine dans la partie la plus structurée du village. Pour la réalisation de l'école, il faut procéder au reclassement de 1132m <sup>2</sup> qui se trouve en zone NC. Ce tènement n'est pas exploité et la construction de l'école n'aura aucune incidence sur les espaces agricoles de la commune.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Non concerné			

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Un parc naturel national ou régional ?	X		La commune de Miribel-les-Echelles fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF, toutefois le projet de l'école n'est pas impacté par ces périmètres. - Tourbière du Col des Mille Martyrs, ZNIEFF de type I. - Marais de Saint-Laurent-du-Pont et berges de l'Herretang, ZNIEFF de type I. - Ensemble fonctionnel forme par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint Laurent du Pont, ZNIEFF de type II.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	



### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Un corridor écologique à l'échelle régional (données SRCE) est mis en évidence sur le territoire de Miribel-les-Echelles, faisant le lien entre les réservoirs entre Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-deux-Guiers et Miribel-les-Echelles.</p> <p>Le site du projet n'est pas impacté par ce corridor.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, adopté le 16 juillet 2014, et le SCoT de la région grenobloise, approuvé le 21 décembre 2012, identifient sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces naturels remarquables, recensés en ZNIEFF de type I et II.</li> <li>- Le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse.</li> <li>- Les espaces agro-naturels.</li> <li>- Les zones humides de la plaine de l'Isère.</li> </ul> <p>Toutefois, aucun de ces espaces ne concerne le périmètre du projet.</p>

### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		X	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de</p>		X	

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> <p>paysage... ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.6 Ressource en eau

<b>Captages</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>		X	
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>Le projet de l'école n'aura aucune incidence directe sur les milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne modifie pas la situation existante et s'en réfère au suivi de l'installation par les autorités compétentes quant à la préservation de la nappe.</li> <li>- Il n'envisage pas l'installation d'activités susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de la ressource en eau ou sur des espaces vulnérables vis-à-vis de la ressource en eau.</li> </ul>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	X		<p>Le projet de l'école pourra bénéficier d'un branchement au réseau d'assainissement collectif communal.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	X		<p>Le projet de l'école va engendrer une imperméabilisation des surfaces complémentaires par rapport à l'état actuel du site. Toutefois une cour de récréation de 800m<sup>2</sup> environ sera partiellement végétalisée.</p> <p>La nouvelle école va bénéficier d'un branchement au réseau communal des eaux pluviales.</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>		X	

#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Le projet de l'école n'impacte pas les dispositions du Schéma Départemental des Carriers et ne modifie pas la situation existante concernant l'exploitation des richesses du sol et sous-sol.
Complétez si nécessaire			

#### 4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune de Miribel-les-Echelles possède une carte d'aléas multirisques de 1.10.1997 (source : DDT 2014).  Les risques naturels identifiés n'impacte pas le projet de l'école. Ce projet ne devrait pas provoquer l'accroissement de l'imperméabilisation du site, susceptible d'aggraver les risques liés au ruissellement et au ravinement.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	- <u>Les risques technologiques</u> : La commune accueille deux exploitations agricoles qui relèvent du classement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucune entreprise présentant des risques technologiques particuliers n'existe sur la commune et le POS ne prévoit pas l'aménagement de zones d'activités pouvant accueillir ce genre d'activités.  - <u>Transport de matières dangereuses</u> : La commune n'est pas concerné par les itinéraires de transport de matières dangereuses.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Conformément à l'arrêté préfectoral (le décret 95.21 du 9.01.1995) relatif aux voies de transport terrestre classées comme axes bruyants, aucune infrastructure qui traverse la commune de Miribel-les-Echelle n'est identifiée comme étant « une voie bruyante ».
Complétez si nécessaire			

#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	X		<p>A proximité du site du projet se trouve un arrêt de bus desservi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ligne D du réseau de la CAPV : 3 rotations par jour.</li> <li>- La ligne Transisère n°SPL01, direction : entre Deux-Guiers / Saint Laurent du Pont</li> </ul>
<p>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</p>		X	<p>Pas d'enjeux spécifiques</p>
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	
<p>Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?</p>		X	
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p> </p>			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU/POS avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU/POS	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	X
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	
<p> </p>		

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

**Date : 19 juillet 2018**

**Lieu : Miribel-les-Echelles**

PERIER-MUZET Gilles, le Maire de Miribel-les-Echelles

**SIGNATURE**

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b>	
<b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

### 1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU/POS ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Déclaration de projet n°1 du POS, Mise en compatibilité du POS de la commune de Miribel-les-Echelles

### 1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

## 2. Coordonnées

### 2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur Gilles PERIER-MUZET, le Maire de Miribel-les-Echelles
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Le Maire de Miribel-les-Echelles, 1 Place de la Mairie, 38380 Miribel-les-Echelles, Tél, 04 76 55 28 18, courriel : mairie-mle38@orange.fr Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse Tel. 04 76 66 81 74, courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Non

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui POS approuvé le 10 février 1999 n'avait pas fait l'objet d'un diagnostic environnemental.

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1720 (RP 2015, INSEE)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	29,34 km <sup>2</sup> (2934 hectares)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	1132 m <sup>2</sup> (0,11 hectares)
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	les zones urbaines U : 34,8 ha, soit 1,19 % les zones à urbaniser NA : 16,74 ha, soit 0,57 % les zones agricoles NC: 1877,45 ha, soit, 64,07 % les zones naturelles ND : 1001,29 ha, soit 34,17 %

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les objectifs et hypothèses d'aménagement retenu dans le POS :

1. Mettre un terme à la dissémination (ou "mitage") de l'habitat individuel sur l'ensemble du territoire communal.
2. Assurer un développement cohérent, organisé et mesuré en continuité directe du centre village sous forme d'habitat (individuels, isolés, groupés ou petits collectifs) et d'activités artisanales sur des secteurs équipés ou facilement équipables.
3. Atteindre un horizon de population de 2000 habitants dans les 10 années à venir, les possibilités financières restreintes de la commune ne pourraient, en effet, répondre à un développement plus important à partir de réseaux inadaptés.
4. Redynamiser, ainsi, par un poids de population supplémentaire de proximité l'appareil tertiaire (commerces et services) du centre village tout en renforçant son attractivité par une requalification des espaces publics et une sécurisation des piétons selon les données d'une étude spécifique des traversées (RD 28 et RD 49).
5. Dégager des ressources nouvelles par une ouverture à l'urbanisation de zones d'activités industrielles sur des terrains d'accès facile dans la partie basse en limite d'Entre-deux-Guiers.
6. Protéger l'outil agricole, objectif fondamental dont l'enjeu est à la fois d'ordre économique et paysager (entretien de l'espace naturel). Cet objectif ne peut être atteint sans avoir préalablement limité et organisé la construction (objectifs 1 et 2).
7. Accompagner cette politique de développement par des équipements sportifs et de loisirs, lieux de rencontre pour la jeunesse locale.
8. Remettre en valeur, dans une perspective touristique, les anciens sentiers pour la pratique de la randonnée et favoriser, en accompagnement, l'implantation de gîtes dans le bâti traditionnel.
9. S'attacher à la qualité des réalisations sur le plan architectural et paysager (constructions neuves et restaurations du patrimoine) en ayant recours à l'assistance architecturale et paysagère du CAUE de l'Isère, à promouvoir dans le cadre du PNR de Chartreuse.



### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

#### Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune de Miribel-les-Echelles a longtemps disposé de deux groupes scolaires, l'un privé et l'autre public. Le groupe scolaire privé a été fermé en juin 2015 pour des raisons administratives. Afin de proposer une solution aux familles, la commune souhaite agrandir l'école municipale existante.

Dans le POS en vigueur, une partie du tènement concerné par le projet d'extension de l'école se situe en zone urbaine (zone UA), tandis qu'une autre partie se situe en zone agricole (zone NC).

Dans la mesure où la construction de l'école n'est pas autorisée dans la zone NC, la collectivité a décidé de mettre en œuvre une procédure de « Déclaration de projet » permettant une mise en compatibilité du POS.

Ainsi, les corrections nécessaires consistent à intégrer l'ensemble du tènement concerné par le projet de l'école à la zone UA.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Non

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		En l'absence de SCOT, l'ouverture à l'urbanisation des zones agricoles (art. L. 142-4 C. urb.) nécessite l'avis de la CDPENAF et l'accord de Préfet du département.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, approuvé en 2009.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		- La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse. - Le Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse.

### 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le projet de l'école se situe dans la partie centrale du village.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Pôle rural dans un espace rural
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Non concerné
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Non concerné
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Non concerné
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Non concerné
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Non concerné
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Non concerné	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Non concerné
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Non concerné
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Non concerné	

## 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	<b>X</b>		Le tènement du projet est concerné par deux classements : une partie du terrain est classée en zone UA et l'autre fait partie de la zone NC. Le terrain en zone NC, dédié aux activités agricoles, est attenant au bâtiment existant de l'école maternelle, lequel se situe au sein de l'enveloppe urbaine dans la partie la plus structurée du village. Pour la réalisation de l'école, il faut procéder au reclassement de 1132m <sup>2</sup> qui se trouve en zone NC. Ce tènement n'est pas exploité et la construction de l'école n'aura aucune incidence sur les espaces agricoles de la commune.
Des espaces boisés ?		<b>X</b>	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<b>X</b>	
Complétez si nécessaire			
Non concerné			

## 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<b>X</b>	
Un parc naturel national ou régional ?	<b>X</b>		La commune de Miribel-les-Echelles fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) de la Chartreuse
Une réserve naturelle nationale ?		<b>X</b>	
Un espace naturel sensible ?		<b>X</b>	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<b>X</b>	Le territoire communal est concerné par trois ZNIEFF, toutefois le projet de l'école n'est pas impacté par ces périmètres. - Tourbière du Col des Mille Martyrs, ZNIEFF de type I. - Marais de Saint-Laurent-du-Pont et berges de l'Herretang, ZNIEFF de type I. - Ensemble fonctionnel forme par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint Laurent du Pont, ZNIEFF de type II.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<b>X</b>	

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	
Complétez si nécessaire			

### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui		<p>Un corridor écologique à l'échelle régional (données SRCE) est mis en évidence sur le territoire de Miribel-les-Echelles, faisant le lien entre les réservoirs entre Saint-Christophe-sur-Guiers, Entre-deux-Guiers et Miribel-les-Echelles.</p> <p>Le site du projet n'est pas impacté par ce corridor.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>			<p>Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, adopté le 16 juillet 2014, et le SCoT de la région grenobloise, approuvé le 21 décembre 2012, identifient sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les espaces naturels remarquables, recensés en ZNIEFF de type I et II.</li> <li>- Le parc naturel régional (PNR) de Chartreuse.</li> <li>- Les espaces agro-naturels.</li> <li>- Les zones humides de la plaine de l'Isère.</li> </ul> <p>Toutefois, aucun de ces espaces ne concerne le périmètre du projet.</p>

### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		X	
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de</p>		X	

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p> <p>paysage... ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.6 Ressource en eau

<b>Captages</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>		X	
<p>Autres captages prioritaires ?</p>		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>Le projet de l'école n'aura aucune incidence directe sur les milieux aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne modifie pas la situation existante et s'en réfère au suivi de l'installation par les autorités compétentes quant à la préservation de la nappe.</li> <li>- Il n'envisage pas l'installation d'activités susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de la ressource en eau ou sur des espaces vulnérables vis-à-vis de la ressource en eau.</li> </ul>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p><a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a></p>	X		<p>Le projet de l'école pourra bénéficier d'un branchement au réseau d'assainissement collectif communal.</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?</p>	X		<p>Le projet de l'école va engendrer une imperméabilisation des surfaces complémentaires par rapport à l'état actuel du site. Toutefois une cour de récréation de 800m<sup>2</sup> environ sera partiellement végétalisée.</p> <p>La nouvelle école va bénéficier d'un branchement au réseau communal des eaux pluviales.</p>
Complétez si nécessaire			

#### 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>		X	

#### 4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	Le projet de l'école n'impacte pas les dispositions du Schéma Départemental des Carriers et ne modifie pas la situation existante concernant l'exploitation des richesses du sol et sous-sol.
Complétez si nécessaire			

#### 4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		La commune de Miribel-les-Echelles possède une carte d'aléas multirisques de 1.10.1997 (source : DDT 2014). Les risques naturels identifiés n'impacte pas le projet de l'école. Ce projet ne devrait pas provoquer l'accroissement de l'imperméabilisation du site, susceptible d'aggraver les risques liés au ruissellement et au ravinement.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	- <u>Les risques technologiques</u> : La commune accueille deux exploitations agricoles qui relèvent du classement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Aucune entreprise présentant des risques technologiques particuliers n'existe sur la commune et le POS ne prévoit pas l'aménagement de zones d'activités pouvant accueillir ce genre d'activités. - <u>Transport de matières dangereuses</u> : La commune n'est pas concerné par les itinéraires de transport de matières dangereuses.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	Conformément à l'arrêté préfectoral (le décret 95.21 du 9.01.1995) relatif aux voies de transport terrestre classées comme axes bruyants, aucune infrastructure qui traverse la commune de Miribel-les-Echelle n'est identifiée comme étant « une voie bruyante ».
Complétez si nécessaire			

#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		<p>A proximité du site du projet se trouve un arrêt de bus desservi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ligne D du réseau de la CAPV : 3 rotations par jour.</li> <li>- La ligne Transisère n°SPL01, direction : entre Deux-Guiers / Saint Laurent du Pont</li> </ul>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	Pas d'enjeux spécifiques
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

**Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :**

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU/POS avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU/POS	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	X
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

**Date : 19 juillet 2018**

**Lieu : Miribel-les-Echelles**

PERIER-MUZET Gilles, le Maire de Miribel-les-Echelles

**SIGNATURE**



<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b>	
<b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Florence PELLET, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, Tel. 04 76 66 81 74, Courriel : f.pellet@cc-coeurdechartreuse.fr  Bureau d'études : AURG Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise Jan Kaczorowski, architecte-urbaniste Tel. 04-76-28-86-33, Courriel : jan.kaczorowski@aurg.aurg.asso.fr